



N° 120
30 octobre 2002
Bimensuel

Dans ce numéro



10 postes vacants.

4



Les décisions de la quinzaine.

7



Ellsworth Kelly expose ses «blocs notes» au Musée cantonal des Beaux-Arts.

8

Deuxième journée nationale des Archives

Afin de fêter les 75 ans de son existence, l'Association des archivistes suisses avait organisé en 1997 sa première journée nationale des archives. Le 16 novembre prochain, les passionnés d'histoire et de généalogie pourront vivre la deuxième édition de l'événement. Journée à laquelle participent l'Association vaudoise des archivistes, le Cercle vaudois de généalogie, la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie ainsi que les Archives de la construction moderne (EPFL). Au menu: visites guidées, rencontre avec des représentants des sociétés précitées, projections, conférences et expositions sur des thèmes tels que les défis conservatoires, les filières de formation, les recherches généalogiques, les patrimoines en péril ou les risques informatiques.

Samedi 16 novembre, de 9h à 17h,
Archives cantonales vaudoises, rue de
la Mouline 32, Chavannes-près-Renens.

Votations du 24 novembre



A la station «Gare de Lyon», à Paris, une rame du métro Alstom MP89, du même modèle que celle prévue pour le métro M2.

Les deux derniers objets à être soumis en votations cantonales en 2002 connaîtront le verdict du peuple le 24 novembre prochain. Le projet de métro M2 d'une part, qui présente une occasion de stimuler une économie affaiblie ainsi que de désengorger l'agglomération lausannoise. Les électeurs sont invités à se prononcer sur la participation du canton au projet,

soit 305,5 millions de francs, sur les 590 millions du coût global. Et d'autre part, la nouvelle loi sur la gestion des déchets, qui vise à une meilleure protection de l'environnement en favorisant le tri à la source et le recyclage grâce, notamment, à l'introduction d'une taxe au sac laissée à l'appréciation des communes.

pages 2 et 3



ACTUEL

«Journée des filles»: quel métier choisir?

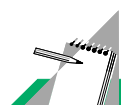
A l'occasion de la *Journée suisse des filles* qui aura lieu le jeudi 14 novembre prochain, l'administration cantonale vaudoise reçoit les filles de ses collaboratrices et collaborateurs afin qu'elles aient un aperçu concret des métiers exercés au sein de la fonction publique.

Une journée dont la vocation est d'offrir aux élèves de 10 à 16 ans (de la 4^e à la 9^e) de nouvelles perspectives professionnelles puisque les jeunes filles portent actuellement leur choix sur un nombre restreint de métiers. Ainsi, trois filles sur quatre qui entrent en apprentissage choisissent un métier de bureau, une activité dans la

vente, l'hôtellerie, la restauration ou en rapport avec les soins de beauté ou du corps. Bien des jeunes filles passent, par méconnaissance, à côté d'un nombre impressionnant de métiers puisque plus de 200 filières d'apprentissage leur sont dans les faits ouvertes. A titre d'exemple, on ne compte que 6 % de jeunes filles parmi les apprentis en menuiserie.

Pour en savoir davantage sur cette initiative, *La Gazette* vous propose une interview de Nicole Golay, cheffe du Bureau cantonal de l'égalité.

page 6



A vendre: pneus Bridgestone, toutes saisons, 205 70 R15. 250 frs. Tél.: 079/355 35 66 (le soir).

A vendre: BMW 325 ix break, année 8.89, 166'000 km, blanche, intérieur cuir beige, clim., tempomat, ordi de bord, services chez BMW, pièces neuves: courroie de distribution changée à 150'000 km, amortisseur avant, les 4 disques et les 8 pinces de freins changés à 164'000 km, grand service des 160'000 km fait. Etat impeccable. Prix: 7800 frs (à discuter), tél. +41.79.433.20.82, e-mail: lacaille12@caramail.com.

A vendre: VW Golf II GTI 16 V, anthracite, 3 portes, toutes options, moteur neuf, prix à discuter, tél. 076/559 00 16.

A vendre: Volvo 440 2L, 1995, Km 155'000, TO et vitres AV électriques, spoiler AR, gèntes spéciales, etc..., Fr. 4'200.- (à discuter). Tél.: 079/285 43 48.

A vendre: poussette-landau complète (avec protection pluie), servie 8 mois, en très bon état. Tél. 021/311.66.84 (répondeur).

Offre: Vous êtes un chœur déjà constitué ou un groupe désirant vous mettre à chanter, et vous recherchez une personne pour la direction? Contactez-moi! – région lausannoise ou accessibilité transports publics – Tél. 021 648 74 73, eva.tortelli@sat.vd.ch

A louer: à Echandens, appart. de 3,5 pièces, dans petit immeuble, situation calme, 2 balcons, cheminée, cuisine agencée, chauffage électrique, libre dès le 1.1.2003. Fr. 1'680.- charges comprises. Garage à disposition. Tél.: 021/701 07 43.

Vacances: Verbier, à louer très beau 2 pièces dans un petit chalet situé à 50 mètres des bus + télécabine. Prospectus à disposition. Tél.: 021/653 13 95.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Métro M2: le moment opportun pour

Le moment est favorable pour investir dans M2. Création d'emplois et déplacements facilités seront des stimulants pour l'économie. De plus, le financement profitera de taux d'intérêt particulièrement bas actuellement.

S'il est accepté par le peuple le 24 novembre, M2 aura des retombées positives sur l'emploi et l'activité économique du canton. L'analyse des offres rentrées portant sur 93% des 590 millions de francs montre que 65% du volume (soit 360 millions de francs) sera adjudé à des entreprises ayant leur siège dans le canton, dont l'essentiel dans le secteur de la construction. 32% ira à Alstom, une entreprise qui est présente à Lausanne et qui sous-traitera une partie à des sociétés locales.

Selon une étude du Département des infrastructures, la construction de M2 générera près de 600 emplois pendant 4 ans. Cette manne arrivera au bon moment: le démarrage de ce grand chantier à la fin de

l'été 2003 stimulera l'économie affaiblie par la conjoncture et par un probable passage à vide après Expo.02.

Les recettes fiscales que la construction de M2 produira sont estimées à 40 millions de francs. Ce montant encaissé par l'Etat de Vaud pendant les 4 ans du chantier couvrira



Deux rames du métro Alstom MP89 dans les ateliers de la RATP, à Paris, deux rames du métro Alstom MP89, du même modèle que celui prévu pour M2.

Gestion des déchets: mieux protéger

Avec la nouvelle loi, le montant de la taxe ne varie pas. C'est la manière de la prélever qui change. Le but: diminuer les déchets.

Après les Chambres fédérales en 1997, les députés vaudois acceptaient le 6 mai 2002 d'introduire le principe des taxes pour financer l'élimination des déchets. Dans son principe, la taxe au sac ou forfaitaire vise à inciter ménages et entreprises à trier encore mieux leurs déchets pour favoriser le recyclage et limiter les quantités à incinérer; elle participe à la protection de notre environnement. Un référendum lancé par les socialistes et le POP contre la loi

vaudoise sur la gestion des déchets a abouti avec 14'000 signatures; c'est pourquoi nous sommes appelés à voter.

Aujourd'hui déjà, 40% environ des communes vaudoises appliquent le principe des taxes au sac ou forfaitaires (coûts d'élimination répartis entre les habitants) mais la majorité (56%) couvre le financement de l'élimination des déchets par l'impôt. En 2000, le coût s'élevait à 152 francs par habitant (soit 0,3% des dépenses d'un ménage suisse).

La marge de manœuvre des communes

La loi fixe le principe du financement de l'élimination des déchets, mais n'a pas imposé un système unique. Les communes peuvent choisir la taxe au sac, ce qui implique

qu'elles soient équipées en déchetteries. Elles peuvent choisir la taxe forfaitaire. plus incitative au niveau collectif qu'individuel; elles peuvent panacher les deux taxes et encore

recourir à l'impôt jusqu'à 30% de leurs frais. En autorisant les communes à choisir, la loi veut éviter des effets pervers qui péjoreraient l'environnement.

stimuler l'économie

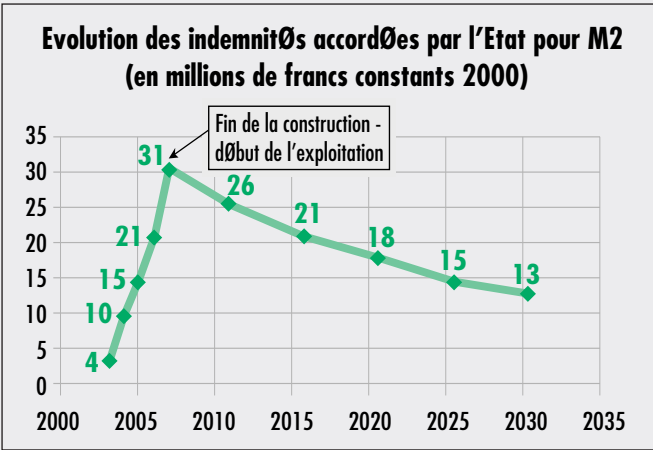
une bonne partie des intérêts passifs à charge de l'Etat (50 millions de francs sur 4 ans). Autrement dit, l'emprunt ne commencera véritablement à coûter à l'Etat de Vaud qu'au moment où M2 sera mis en service.

A moyen et long terme, le métro aura des impacts sur l'économie de plusieurs natures:

- il facilitera les déplacements des personnes occupant les 37'000 emplois situés à 300m d'une station et ceux qui seront créés dans le pôle de Vennes, en pleine expansion;
- un bon équipement en transports publics accroîtra l'attractivité de la place économique vaudoise: l'accessibilité de Lausanne et de la périphérie immédiate est une nécessité pour le développement des emplois;
- avec M1 (TSOL), M2 mettra en valeur des pôles économiques à l'échelle de l'agglomération, en renforçant les liens entre le sud-ouest (Université, EPFL, parc scientifique d'Ecublens) et le nord (CHUV, faculté de médecine, pôle de Vennes) ;
- l'exploitation de M2 occupera 70 personnes.

Financement

En cas de verdict populaire favorable à la construction du M2, la participation de l'Etat au projet s'élèvera à 305,5 millions de francs sous la forme de prêts à la société métro Lausanne-Ouchy. L'Etat accordera par ailleurs une garantie jusqu'à une hauteur de 114.5 millions de francs sur l'emprunt que devra contracter la société métro Lausanne-Ouchy pour l'achat du matériel roulant. Le reste du financement sera assuré par la Confédération pour 70 millions de francs et par un emprunt de 100 millions de francs garanti par la Commune de Lausanne.



L'addition de ces participations et/ou garanties fédérale, cantonale et communale permettra de couvrir le budget global du M2 s'élevant à 589,9 millions de francs. Ce budget se décompose de la manière suivante:

- ouvrages de génie civil: 257,7 millions.
- matériel roulant, automatismes: 180 millions.
- voies et caniveaux: 35,8 millions.
- installations techniques des stations: 26,4 millions.
- honoraires: 24,1 millions.
- stations, second œuvre: 22,1 millions.
- garage-atelier: 13,5 millions.
- terrain: 5,7 millions.

- travaux préparatoires: 8 millions.
- aménagements de génie civil: 3 millions.
- frais secondaires: 13,6 millions.

A signaler encore que l'étude financière du projet M2 a retenu un taux d'intérêts à long terme de 5,5% et un cours du change de l'Euro à 1,60 francs: bien davantage que les taux et cours actuels.

l'environnement

Avec la nouvelle loi, ce montant ne varie pas; c'est la manière de le prélever qui change. L'impôt, dit le comité référendaire, prend en compte le revenu de chacun alors que les taxes touchent sans distinction riches ou pauvres. La nouvelle loi l'a prévu et propose des mesures pour pondérer cet effet: les communes peuvent encore financer jusqu'à 30% de leurs coûts par l'impôt et offrir par exemple des sacs poubelles aux familles à revenu modeste.

Taxe incitative ou «permis de polluer»?

En matière environnementale, les taxes visent un but incitatif, chacun pouvant diminuer le volume de ses déchets et donc les coûts; autrement dit, «mieux je trie, moins je paie!». Faux, estime le comité référendaire, qui voit dans l'introduction des taxes un permis de polluer et le risque que des sacs soient jetés dans la commune d'à côté.

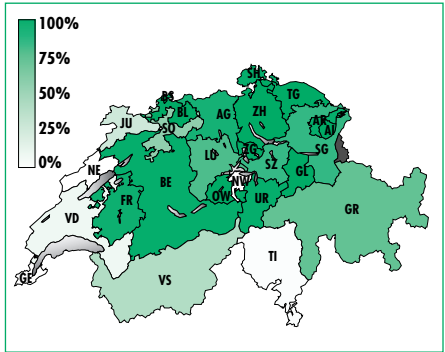
La loi anticipe la question du tourisme des déchets en permettant aux communes de réserver à leurs habitants l'utilisation

Une votation pour rien?

Les cantons adaptent aujourd'hui leur législation à la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (1997) qui entérine le principe des taxes. En Suisse, 60% des communes et 67% de la population avaient déjà introduit la taxe au sac en 2000. Le principe ne fait pas que des heureux. A Lucerne, par exemple, 72% du canton est couvert par la taxe au sac malgré des votations négatives. Dans le Jura d'ici la fin de l'année, 50% du canton sera soumis à cette taxe malgré un refus populaire en 1998.

Bafoués, les droits démocratiques et l'avis du peuple? Les autorités cantonales n'ont pas le choix tant il est illusoire de combattre au niveau d'un canton une décision fédérale. Pour être utile, le réfé-

rendum aurait dû être lancé contre la loi fédérale et non contre ses applications cantonales, les exécutifs devant eux-mêmes tôt ou tard appliquer la loi...



Pourcentage des communes ayant introduit la taxe au sac dans les cantons suisses (chiffres 2000). 60 % des communes ont adopté ce système, soit 67% de la population.

des déchetteries communales. Les Vaudois y recourent du reste volontiers en recyclant 42% de leurs déchets. Les autorités politiques ne voient donc pas les taxes comme un «permis de polluer», les Vaudois étant visiblement conscients de leur rôle dans la protection de l'environnement. Les taxes

pourraient même les inciter à trier encore mieux pour atteindre les 60% de recyclage visés pour 2020.

Accepté ou non, le principe des taxes a le mérite d'ouvrir le débat sur les moyens qu'on se donne pour protéger davantage encore notre environnement.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Chef-fe de bureau A pour la Police cantonale

100%

Mission: diriger et assurer la bonne marche de l'Unité de Gestion (UGES), en veillant à l'application de la législation et des directives en matière de gestion financière. Planifie et élabore les projets de budgets de la Police cantonale. Renseigne le chef administratif sur le déroulement de son activité et de celle du bureau. Informe le chef administratif sur toutes les demandes reçues directement et y répond par voie de service. Organise le classement et les archives du bureau. Veille au bon fonctionnement du bureau, développe l'esprit d'équipe, s'informe sur le volume de travail à effectuer et s'y investit personnellement. Organise, exécute, gère les différentes tâches incombant à l'entité (cl. 20-23).

Profil: diplôme de l'ESCEA/HES ou titre jugé équivalent. Ou: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 12 ans en règle générale. Dirige du personnel formant une unité administrative importante. Plusieurs années d'expérience dans le domaine administratif et comptable. Expérience au sein d'une administration souhaitée. Aptitude à diriger du personnel. Maîtrise de l'informatique (Word, Excel, si possible connaissances de Zadig et Procofi). Esprit d'initiative, disponibilité et sens des responsabilités. Capacité d'adaptation. Discrétion, sens de la confidentialité. Nationalité suisse ou permis C, pas d'inscription au casier judiciaire. Remarque: bâtiment situé à l'extérieur de l'agglomération lausannoise avec restaurant d'entreprise et facilités de parcage. Locaux récents et bien équipés. Véhicule recommandé (absence de transport public à proximité). Délai d'envoi des candidatures: 20 novembre 2002.

Renseignements: M. B. Becholey, 021/644.80.30

Adresse: réf. 3804G, Police cantonale, M. Frédéric Dupuis, Centre de la Blécherette - 1052 Le Mont

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Employé-e d'administration pour le Bureau cantonal de médiation administrative

50%

Mission: renforcement du secrétariat du bureau cantonal de médiation administrative: assurer le secrétariat et la permanence du bureau; contribuer fortement à l'image publique de l'activité de médiation; faciliter la gestion du temps de la médiatrice et prendre toute initiative propre à rendre plus efficace sa collaboration (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale.

Renseignements: Mme Véronique Jobin, 021/351.26.91

Adresse: réf. 3794G, Secrétariat général du DIRE, M. Attila Molnar, Château cantonal - 1014 Lausanne

Employé-e d'administration pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, Dorigny

100%

Mission: collaborer au service de la comptabilité et du secrétariat (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Diplôme d'un gymnase commercial ou CFC de commerce, minimum 3 ans de pratique, expérience dans

un service de comptabilité. Maîtrise des outils informatiques, avec polyvalence PC et Mac, et des logiciels de bureautique Word, Excel, File-Maker. Aptitude à utiliser des logiciels comptables différents. Facilité de rédaction et bonne orthographe française; anglais: très bonne connaissance (lecture); allemand: capacité à comprendre et à rédiger du courrier commercial simple. Sens des responsabilités et de la discrétion; goût pour les chiffres; intérêt pour l'informatique; aptitude à gérer des dossiers de manière autonome; personnalité aimant le contact et ayant le sens de la communication; goût pour un travail très varié.

Renseignements: Mme Marie-Christine Belet, 021/692.48.70

Adresse: réf. 3793G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman - 1015 Lausanne

DINF

Département des infrastructures

Chauffeur/euse des routes nationales pour le Centre d'entretien des routes nationales, Yverdon-les-Bains

100%

Mission: doit être apte à entretenir son véhicule et effectuer sa tâche de manière indépendante. Peut être appelé-e à conduire d'autres véhicules utilitaires et effectuer d'autres travaux. Doit s'intégrer dans une équipe de piquet, spécialement pour le service hivernal. Travail varié et intéressant, individuel et en équipe, à l'intérieur et à l'extérieur. A disposition: matériel moderne et locaux bien équipés (cl. 9-11).

Profil: Age minimal 20 ans. CFC d'un métier du bâtiment ou mécanique. Permis de conduire pour poids lourds et remorque. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale comme chauffeur poids lourds. Des connaissances en informatique seraient un avantage. Domicile imposé: habiter dans un rayon d'environ 12 km. et 15 min. au maximum du Centre d'entretien d'Yverdon-les-Bains.

Renseignements: M. Jacques Grand, 024/423.83.61

Adresse: réf. 3691G, Service des routes, M. Jacques Grand, Rte de Lausanne 30, CP 302 - 1400 Yverdon-les-Bains

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Maître-esse d'enseignement B ou E au Centre d'orientation et de formation professionnelles «Les Prés-de-Valmont» (COFOP)

100%

Mission: responsable de formation de plusieurs jeunes en difficultés. Gestion du secteur d'entretien des immeubles de l'Ecole.

Profil: maître-esse d'enseignement B: maîtrise fédérale ou diplôme de maître-esse socio-professionnel-le. Pratique de 2 ans en règle générale dès l'obtention du diplôme. Responsable d'un atelier ou d'un groupe de service. Maître-esse d'enseignement E: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage et pratique de 6 ans en règle générale. Diplôme de maître socioprofessionnel souhaité. Aptitudes pour la prise en charge en formation d'un groupe de jeunes en difficulté.

Renseignements: MM. Bernard Capt ou Gérald Lugin, 021/652.40.51

Adresse: réf. 3792G, COFOP, M. Gérald Lugin, Les Prés-de-Valmont, Av. de Valmont 24 - 1014 Lausanne

DEC Département de l'économie

Employé principal d'administration pour l'Office régional de placement de la Riviera, Vevey

100%

Mission: responsabilité de l'équipe administrative. Accueil, téléphones, renseignements généraux aux usagers, tâches administratives et de soutien au travail de conseiller (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Aptitude à diriger une petite équipe de secrétariat selon les objectifs fixés par la direction de l'office. Intérêt et goût pour le domaine des assurances sociales. Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise de l'environnement MS Office. Mobilité géographique.

Renseignements: M. Patrik Galley, 021/923.15.00

Adresse: réf. 3803G, Office régional de placement de la Riviera, M. Patrik Galley, Ch. des Bosquets 33 - 1800 Vevey

Employé-e d'administration pour le Service vétérinaire

60%

Mission: soutien administratif du secrétariat de la direction. (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale

Renseignements: M. René Combremont, 021/316.38.80

Adresse: réf. 3763G, Service vétérinaire, M. René Combremont, César-Roux 37 - 1014 Lausanne

OJV Ordre judiciaire vaudois

Greffier/ère ou Greffier/ère non juriste de l'Office de justice de paix des districts d'Orbe et La Vallée, Orbe

50%

Mission: assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de

l'office et de ses ressources, et les juges de paix dans le traitement des affaires.

Profil: greffier/ère: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence. Greffier/ère non juriste: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans en règle générale; ou CFC de bureau ou titre jugé équivalent et pratique de 13 ans en règle générale.

Renseignements: M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

Adresse: réf. 3789G, Secrétariat général OJ, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Greffier/ère ou Greffier/ère non juriste de l'Office de justice de paix des districts d'Yverdon, Echallens et Grandson

100%

Mission: assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de l'office et de ses ressources, et les juges de paix dans le traitement des affaires.

Profil: greffier/ère: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence. Greffier/ère non juriste: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans en règle générale; ou CFC de bureau ou titre jugé équivalent et pratique de 13 ans en règle générale.

Renseignements: M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

Adresse: réf. 3790G, Secrétariat général OJ, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Greffier/ère ou Greffier/ère non juriste de l'Office de justice de paix des districts de Payerne, Avenches et Moudon

100%

Mission: assister le premier juge, chef d'office, dans la gestion de l'office et de ses ressources, et les juges de paix dans le traitement des affaires.

Profil: greffier/ère: licence en droit. Thèse de licence ou pratique de 3 ans en règle générale dès l'obtention de la licence. Greffier/ère non juriste: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans en règle générale; ou CFC de bureau ou titre jugé équivalent et pratique de 13 ans en règle générale.

Renseignements: M. Jacques-André Nicod, 021/316.15.14

Adresse: réf. 3791G, Secrétariat général OJ, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Rte du Signal 8 - 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)

Portes ouvertes sur les métiers

L'Ecole technique et l'Ecole des métiers de Lausanne (ETML) organise une journée portes ouvertes. Le 30 novembre, de 9 à 17 heures, parents et adolescents sont attendus pour discuter avec des apprentis en formation. Une occasion de découvrir des métiers techniques: informatique, construction mécanique, télécommunications, etc. D'autre part, des séances d'information auront lieu tout au long de la journée. Lieu de rendez-vous: l'ETML, rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne.

Pour plus de renseignements: tél. 021.316.77.77. Site: www.etml.ch

Débat public sur la santé au travail

Michel Guillemain, directeur de l'Institut universitaire Romand de Santé au Travail (IST), propose un débat public sur le thème de «Comment le monde politique suisse perçoit-il la problématique de la «Santé au Travail»?». Cette rencontre, animée par Eric Burnand, journaliste à la TSR, aura lieu mercredi 13 novembre, de 10h à 12h, à l'auditoire César Roux du CHUV (Lausanne), bâtiment principal, niveau 8.

Renseignements et inscription: Katia Freda, coordinatrice de projet, Katiafreda@bluewin.ch - fax 021 693 20 84. Organisation et informations: Michel Guillemain, tél.: 021 314 74 60 - fax 021 314 74 20 - www.iurst.ch.

Tapis rouge pour les filles des employés

En s'associant à la Journée nationale des filles, l'Etat de Vaud s'apprête - à l'instar des entreprises privées - à recevoir les filles de ses collaboratrices et collaborateurs le jeudi 14 novembre prochain.

Occasion pour la descendance féminine des employés de la fonction publique de découvrir leurs parents sous un jour nouveau, celui de leur profession.



JOËL CHRISTIN

Nicole Golay, cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes.

Interview de Nicole Golay, cheffe du Bureau de l'égalité entre femmes et hommes, responsable de l'organisation de la Journée pour l'administration cantonale vaudoise.

Qui chapeaute cette Journée nationale?

– Il s'agit d'un projet de la Conférence suisse des déléguées à l'égalité et est financée par les fonds du deuxième Arrêté fédéral sur les places d'apprentissage.

Quel en est l'objectif?

– De rendre les filles et les parents attentifs à l'enjeu que représente une formation solide, dans des domaines qui peuvent être autres que «traditionnels». A l'heure actuelle, 3 apprenties sur 4 continuent de choisir un métier de bureau ou de vente, dans l'hôtellerie ou la restauration ou encore une profession dans les soins ou la beauté. Pour les filles qui accompagnent leur père au travail, cette journée est l'occasion de découvrir des professions généralement «masculines» qu'elles connaissent peu ou mal. Pour celles qui partagent une journée de travail avec leur mère, c'est l'occasion de la découvrir sous un jour nouveau, celui d'une professionnelle. Dans les deux cas, le dialogue parents-filles sur la question du choix professionnel est favorisé et les filles sont encouragées à penser leur avenir dans la perspective d'une activité professionnelle exercée durablement.

Toutes les catégories de personnel pourront-elles emmener leur fille sur leur lieu de travail?

– Je l'espère, moyennant bien sûr que les questions de sécurité ou de confidentialité soient réglées. En cas de doute, il convient que les collaborateurs intéressés s'en assurent auprès de leur direction.

Vous le savez, certaines personnes reprochent aux organisateurs de ne convier que les filles. Pourquoi ne pas inviter filles et garçons?

– J'y pense sérieusement pour l'année prochaine. Mais à l'origine de cette action, il y a le fait que les filles tendent à choisir des apprentissages plus courts et offrant de moins bons débouchés professionnels. Cette tendance s'explique notamment par la persistance des représentations traditionnelles en matière de rôles féminins et masculins: aux femmes les tâches éducatives et domestiques et aux hommes le devoir de ramener l'argent au foyer, alors

même que les femmes sont dans les faits une majorité à continuer leur travail à la naissance d'un enfant. La Journée, telle que conçue actuellement, vise à rendre les filles attentives à un enjeu qui ne fait pas de doute pour les garçons: l'importance qu'il faut accorder au choix professionnel.

Il ne s'agit donc pas de féminisme dépassé?

– Ce serait dépassé si, sur le plan de la formation professionnelle, les différences que j'ai évoquées ne persistaient pas. En revanche, nous envisageons d'organiser l'année prochaine une journée père/fille et mère/fils. J'y pense sérieusement car il est important de promouvoir certaines filières dans la santé ou le social (personnel infirmier, crèches) qui sont encore boudées par les garçons. Et une journée ouverte à tout le monde a un côté plus convivial!

Propos recueillis par F.Ct

Pour en savoir plus: www.vd.ch ou www.journee-des-filles.ch.

Participez au concours!

Un concours – dont les prix seront des événements à vivre à deux – sera proposé aux parents et enfants qui participeront, jeudi 14 novembre tant dans les entreprises pri-

vées qu'au sein de l'administration cantonale, à la Journée des filles.

Les personnes qui désirent tenter leur chance doivent remplir un formulaire devant être retourné

au plus tard le 7 novembre 2002.

Les gagnants seront connus le jour même de la Journée et recevront leur prix lors d'une cérémonie locale.



Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Diffusion des programmes TV en numérique

Le Conseil d'Etat répond à l'interpellation Philippe Randin concernant la diffusion des programmes TV en numérique. Il regrette l'information tardive et quelque peu incomplète diffusée par SSR Idée Suisse relative à la cessation de la diffusion des programmes télévisés nationaux pour les personnes ne disposant pas d'un réseau ou d'une antenne satellite. Le Conseil d'Etat rappelle que ce sont la Confédération et les communes qui sont compétentes dans ce domaine. Il déplore aussi les inconvénients et les frais que cette décision représente pour certains usagers.

Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021/316 33 01

Réorganisation des arrondissements de l'état civil

Les nouvelles dispositions du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil en vigueur dès le 1er janvier 2000 imposent aux cantons de réorganiser les arrondissements de l'état civil afin d'assurer un degré d'occupation d'au moins 40% par office. Suite au transfert du titulaire à l'office de l'état civil de Lausanne et après consultation de la préfecture de Lavaux ainsi que des autorités concernées, le Conseil d'Etat a décidé de rattacher l'arrondissement de l'état civil de Saint-Saphorin (Lavaux) à l'arrondissement de Cully, avec effet au 1er novembre 2002.

Pierre Schneider, Inspecteur cantonal de l'état civil, 021 316 38 61

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Projet de rénovation et d'extension de l'hôpital de Prangins

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit d'étude de Fr. 860'000.- pour la rénovation et l'extension des bâtiments hospitaliers de Prangins. Le projet prévoit un regroupement de l'ensemble des unités de soins psychiatriques de Prangins et de Gimel sur un seul site. Il permettrait d'une part d'assurer une meilleure qualité des soins et d'autre part de réduire les coûts de fonctionnement de 1'351'000 francs. Le coût total des travaux est estimé à 11 millions de francs.

Eric Toriel, Directeur des Institutions psychiatriques, 021 643 68 82

DFIN

Département des finances

Respect du droit d'auteur lors de la Fête des Vignerons

En réponse à l'interpellation du député Josef Zisyadis concernant la négation des droits d'auteur par la Confrérie des Vignerons lors de la Fête des Vignerons, le Conseil d'Etat a rappelé que la propriété intellectuelle ne peut pas être aliénée, mais que la Loi fédérale donne toute liberté à l'auteur de céder son oeuvre. Ce fut le cas lors de la Fête des Vignerons, et rien n'obligeait la Confrérie à informer le Parlement ou le Gouvernement que les artistes avaient cédé leurs droits. En outre, ni le Conseil d'Etat ni la Cour administrative n'ont été interpellés à ce sujet, et jusqu'à preuve du contraire, les contrats ont été établis en toute légalité. Il est évident que si un quelconque abus de droit envers les auteurs, compositeurs et interprètes avait été constaté, l'Etat aurait immédiatement pris les mesures de protection qui s'imposent.

Eric Birchmeier, chef de la Division contrôle de gestion et comptabilité générale, 021/316 29 13

DINF

Département des infrastructures

Grandson: vers la 2e étape des travaux de restauration de l'église St-Jean-Baptiste

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 7,2 millions de francs pour financer la réalisation de la seconde étape des travaux de restauration de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Grandson. Les travaux projetés constituent la deuxième et dernière étape d'un plan général d'intervention proposé début 1999 pour faire face à l'état de conservation déficient du bâtiment constaté par le Gouvernement en 1997. Des subventions de provenance fédérale, communale et paroissiale, estimées à 2,1 millions de francs devraient venir alléger la charge de l'Etat dans ce chantier.

Eric Perrette, chef du Service des bâtiments, 021 316 73 10 - Bernard Verdon, architecte au Service des bâtiments, 021 316 73 49

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Protection contre les dangers naturels: non à de nouvelles compétences fédérales

Le Conseil d'Etat estime que le risque sismique est bien trop faible en Suisse pour justifier un changement en la matière. C'est ce qu'il répond à la consultation fédérale qui vise à donner à la Confédération de nouvelles compétences pour prévenir les conséquences de tremblements de terre, dans le cadre d'un projet d'article constitutionnel pour une protection contre les

dangers naturels. Le Conseil d'Etat juge que le coût serait disproportionné par rapport au risque réel puisque 90% des bâtiments existants ne seraient pas conformes aux normes sismiques. Il rappelle par ailleurs que depuis 1970, la norme SIA 160 relative à ce risque est appliquée aux nouvelles constructions et que les barrages, tunnels et ponts autoroutiers sont déjà sous contrôle permanent de la Confédération.

Mireille Zahnd, secrétaire générale adjointe, 021 316 45 25

Gymnase intercantonal de la Broye: vers la concrétisation

Les deux Gouvernements ont adopté un projet de convention intercantonale pour le gymnase de la Broye.

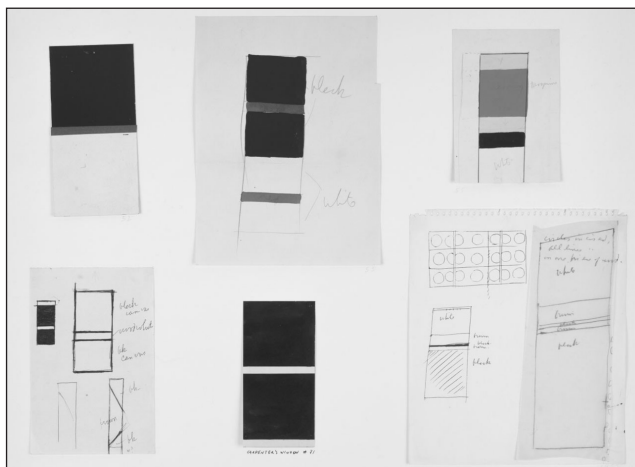
La voie aux travaux interparlementaires qui précéderont l'adoption définitive du projet de convention intercantonale pour le gymnase de la Broye est ouverte. Le texte élaboré par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois règle notamment les questions liées au statut du personnel et à l'organisation de l'établissement. Il fixe le calendrier de réalisation du gymnase jusqu'à son ouverture prévue à la rentrée 2005.

La création du gymnase intercantonal entre désormais dans sa phase finale. Cette dernière se caractérise par un processus institutionnel impliquant autorités exécutives et législatives des deux cantons. C'est ainsi que le projet de convention adopté simultanément par les deux Conseils d'Etat cette semaine a été transmis aux commissions concernées des deux Grands Conseils, vaudois et fribourgeois, afin que ces derniers désignent la commission interparlementaire. Cette dernière est chargée d'examiner ledit projet avant son adoption définitive par les deux Conseils d'Etat, puis sa transmission aux deux Grands Conseils compétents pour prononcer l'adhésion de leur canton respectif à la convention.

Le projet de convention présenté aux Grands Conseils, qui constitue une première en matière juridique, règle l'ensemble des aspects liés à l'organisation des études, à l'exploitation et à la planification financière du futur établissement devisé en l'état des études à environ 65 millions de francs, pris en charge pour moitié par chaque canton.

Les «blocs notes» d'Ellsworth Kelly

L'artiste dévoile au monde, pour la première fois, son travail de recherches. Des centaines de ses dessins et notes sont à découvrir au Musée cantonal des Beaux-Arts.



Coupures de journaux, lettres, enveloppes, emballages de cornet à glace aplatis, etc, Ellsworth Kelly se sert de tout pour élaborer ses oeuvres d'art. «Je ne suis pas un théoricien, je suis un observateur. Je ne comprends pas les choses avec mon raisonnement, mais avec mon oeil», expliquait récemment l'artiste.

L'exposition *Tablet* regroupe un ensemble de 188 planches composées de dessins et de notes. Ces crayonnages et découpages sont réalisés avec divers supports. Ces oeuvres couvrent les années 1948 à 1973. Cet ensemble constitue de véritables archives de la pensée de Kelly.

Ces compositions sont demeurées dans son atelier pendant trente ans. «Trop intimes», disait l'artiste, né en 1923 dans l'Etat de New York. Outre le cheminement créatif, ces dessins, griffonnés sur tout ce qui lui tombait sous la main et qui pouvait par sa nature devenir source d'inspiration, racontent une partie de sa trajectoire.

La vision de ces planches éclaire l'oeuvre du créateur. Elles découvrent de quelle manière, partant d'une forme, d'un espace entre deux objets, d'un détail de falaise, par exemple, il réalise un chef d'oeuvre de l'art abstrait. Elles révèlent également un

sens de l'accumulation inconnu chez cet artiste à la production plutôt chiche.

Afin d'aborder plus sereinement cette exposition – pour ceux qui ne connaîtraient pas son oeuvre – le musée a installé une salle qui permet, au travers d'ouvrages, de découvrir le travail d'Ellsworth Kelly dans sa globalité. Des projections sont également à disposition afin d'aider à la compréhension de sa démarche artistique.

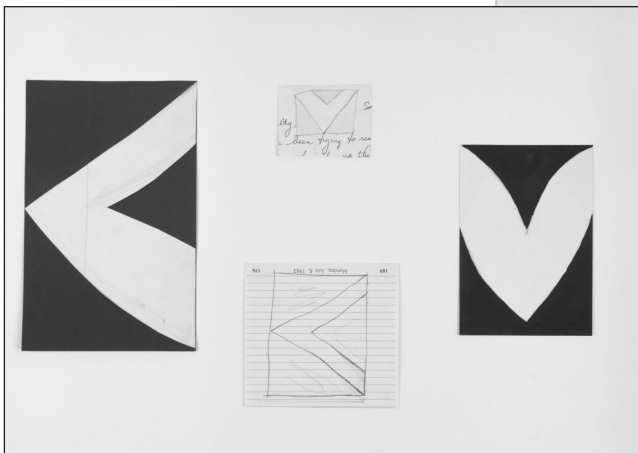
Difficile de parler de cette exposition sans signaler que la Fondation Beyeler à Bâle présente «le» Kelly peintre et sculpteur. Entre les deux disciplines, l'octogénaire admet avoir le coeur qui balance. Une visite complémentaire à celle du Palais de Rumine. – *com/LuG*

Ateliers pour les enfants et les familles

Pour les parents qui désirent initier leurs enfants à l'univers de l'artiste, le musée des Beaux-Arts organise le mercredi 11 décembre, de 14h à 15h30 – enfants de 6 à 9 ans – et de 16h à 17h30 – enfants de 10 à 13 ans – des ateliers à leur intention. Les dimanches 10 et 24 novembre, les rencontres se feront en famille de 14h à 15h30.

Il faut rappeler encore, à l'attention des enseignants que des visites commentées et gratuites peuvent être organisées tous les jeudis entre 11h et 18h.

Réervations et renseignements: tél. 021 316 34 45 – fax 021 316 34 46.



Expositions

EPFL, Ecublens. Alexandre Sarrasin 1895-1976 – *Structure en béton armé: audace & invention*, exposition de la Faculté ENAC, réalisée par les Archives de la construction moderne et le Laboratoire de maintenance, construction et sécurité des ouvrages. Jusqu'au 16 novembre.

CHUV, Lausanne. Peggy Donatsh, toujours imprévisible mais cohérente, présente ses oeuvres sous l'intitulé de *Bagageries*. A voir jusqu'au 14 novembre.

Spectacles

Henri Gougoud, troubadour d'aujourd'hui, donne rendez-vous aux adultes le vendredi 1er novembre à 20h30 au CPO, à Lausanne, pour écouter *Beau désir*, *Contes d'amour et de plaisir*. Le lendemain, même lieu, même heure, c'est aux enfants, dès 12 ans, qu'il s'adressera à travers les *Contes des Origines*.

Salle paroissiale de Bellevaux. Le Groupe Théâtre de Bellevaux présente la pièce de théâtre *Un air de famille*. A applaudir les 1, 2, 3, 8 et 9 novembre à 20h30.

Michel Bühler au Théâtre de Vidy-Lausanne. Le chanteur sera accompagné par Olivier Forel (accordéon) et Pierre Gilardoni (guitare), avec son spectacle «Voisins...» du 29 octobre au 10 novembre: des chansons, des histoires... Réservations au 021 619 45 45.

Musique

Orchestre de Chambre de Lausanne, sous la direction de Jean-Jacques Kantorow, avec au violon Geneviève Laurenceau, des oeuvres de Samuel Barber et de Camille Saint-Saëns. Le lundi 4 novembre et le mardi 5 novembre à 20h30 à la salle Métropole à Lausanne.

jazz onze+, festival de Lausanne, plusieurs espaces du casino de Montbenon vont accueillir différents styles jazzy. Participe, pour un concert, à ce festival le mu.dac à la cité. Les dates à réserver sont du 31 octobre au 3 novembre. Pour réserver des billets: www.jazzonzeplus.ch.

Publication

Allons-y!, *Culture et détente de 0 à 18 francs*, la brochure gratuite, 2002/2003, qui couvre des activités aussi diverses que les musées, les installations sportives ou encore la musique pour des sommes en-dessous de 18 francs est disponible. Pour se la procurer: Bureau d'information au public, esc. du Marché 2, Lausanne.